



**De quelles manières les pays du dernier  
élargissement peuvent-ils influencer l'affirmation  
d'une Europe puissance ?**

**Mémoire de géopolitique  
du capitaine de corvette Renaud BONDIL  
dans le cadre du séminaire « Europe »**

**Directeur : Pierre VERLUISE**

**Avril 2005**

# **De quelles manières les pays du dernier élargissement peuvent-ils influencer l'affirmation d'une Europe puissance ?**

## **SOMMAIRE**

### **PREMIÈRE PARTIE : LA CONTRIBUTION MECANIQUE DES NOUVEAUX ETATS MEMBRES**

La puissance

L'apport des nouveaux Etats membres

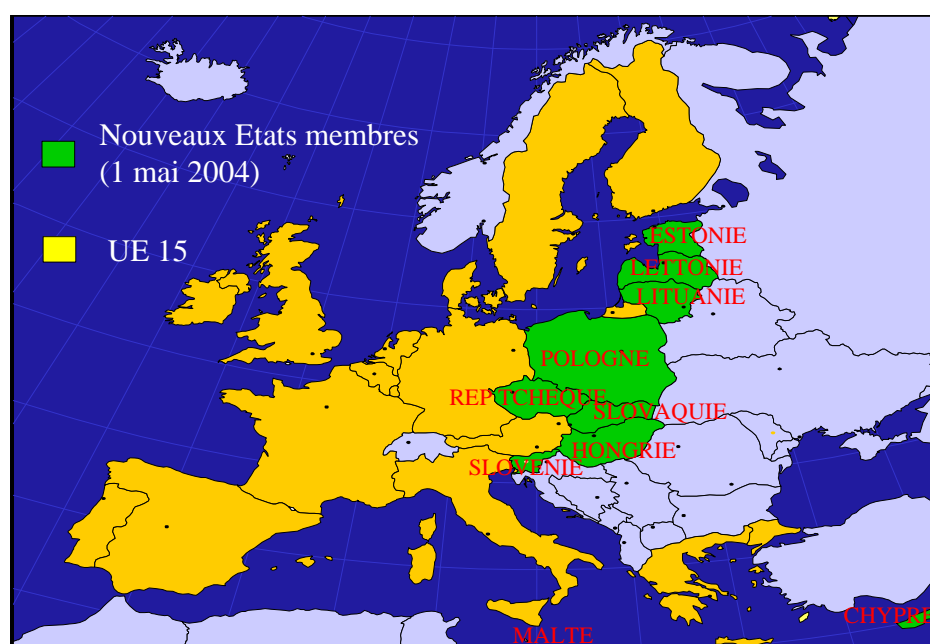
### **DEUXIÈME PARTIE: LES NEM VEULENT-ILS D'UNE EUROPE PUISSANCE ?**

Les NEM et le sens politique de l'intégration

Les PECO et le système institutionnel de l'Union européenne

## INTRODUCTION

Depuis le 1er mai 2004, dix nouveaux pays font partie de l'Union européenne (UE) : Chypre, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie, Malte, la Pologne, la Slovaquie, la République tchèque et la Slovaquie et la République tchèque.



Réalisation R Bondil

Par son ampleur et son symbole de réunification de l'Europe, ce cinquième élargissement de l'UE constitue une des étapes les plus importantes de la construction européenne depuis le traité de Rome<sup>1</sup>.


Cet événement historique entraîne de nombreux changements pour l'Union, aussi bien sur le plan juridique, géographique qu'institutionnel.

L'histoire de l'intégration européenne est marquée par l'affrontement de deux conceptions fondamentales. Pour certains, penser l'Europe communautaire c'est penser avant tout l'indépendance, l'autonomie et la puissance de ce petit morceau de la Terre qui fut et demeure toujours la source principale de la modernité. Ce n'est que dans une telle perspective que l'Europe devient sujet, personnalité et identité. Pour d'autres, au contraire,

<sup>1</sup> Traité instituant la Communauté européenne, signé 27 mars 1957.

elle constitue avant tout un espace géographique dont l'organisation doit être source de bienfaits pour ses habitants. On sait que cette seconde vision a largement dominé le chemin accidenté de l'intégration - comme si l'on voulait profiter de l'Europe avant de lui donner une identité commune ou de se soucier de son influence internationale. Le dernier élargissement constitue un palier décisif pour la définition de l'intégration européenne.

Dans une Europe qui peu à peu affirmait sa vocation de puissance, le dernier élargissement risque de bloquer ce processus lent, tant les analyses, les convictions et les idéologies des nouveaux Etats membres (NEM) les portent vers une intégration de type Europe espace.

Cette étude propose de montrer dans une première partie qu'effectivement l'apport des dix nouveaux membres concourt dans une certaine mesure à l'affirmation d'une Europe puissance.  Cet effet est essentiellement mécanique, il relève plus de l'arithmétique que de la volonté des Etats. Dans une seconde partie, nous montrerons qu'à l'inverse, les NEM ne participeront pas à court terme à l'affirmation d'une Europe puissance. Préoccuper avant tout par leur sécurité qu'ils jugent indissociable des Etats-Unis, et par le redressement économique de leur pays, leur vision de l'intégration européenne reste celle d'une espace économique, sans leadership affirmé.

## PREMIERE PARTIE

### **1. LA CONTRIBUTION « MECANIQUE » DES NEM A L'EUROPE PUISSANCE.**

#### 1.1 Définition de la puissance

Avant d'exposer les contributions mécaniques ou volontaires des NEM, il convient de préciser l'acception retenue ici pour la puissance, s'appliquant à des Etats ou des régions. La puissance est une force qui s'exerce (puissance en acte : *energia*) ou qui peut s'exercer (puissance en puissance : *dunamis*). « Les deux au présent sont une seule et même chose : toute puissance est acte, active et en acte »<sup>2</sup>. Loin d'une apologie de la violence ou de l'expansionnisme, la puissance n'est pas un but, mais une force définie ainsi par Spinoza : « *résister et agir, dépasser le simple instinct de conservation* ». Ce qui implique quelques présupposés<sup>3</sup> :

- la puissance est une capacité, c'est l'accumulation de ressources ou de moyens, permettant d'obtenir obéissance ou au moins une certaine passivité de l'autre, la soumission par la promesse ou la menace. La puissance ne se traduit pas forcément par l'emploi de la force, a fortiori de la violence, mais en suppose la virtualité ;
- la puissance, en fonction du but recherché, se manifeste de différentes façons : conquête de territoires ou de places, accumulation de ressources humaines, financières et techniques, de moyens de production ou d'instrument de guerre et de destruction ;
- la puissance implique un antagonisme, quelque chose qui lui résiste. Elle n'a de sens que par comparaison et opposition. Elle se heurte à qui la contrarie ou pourrait le faire : une autre puissance...
- la puissance tend à justifier ses ambitions territoriales, économiques, culturelles – c'est l'éthique de puissance ;

---

<sup>2</sup> COMPTE SPONVILLE André, *Dictionnaire philosophique*, Puf, 2001, p 479

<sup>3</sup> Dossier « Puissance et influence » in *AGIR*, Paris, printemps 2003

- la puissance n'acquiert son efficacité que par convergence avec l'autorité, la croyance, la confiance.

De cette puissance, découle la notion d'influence, c'est-à-dire la capacité de contraindre autrui par prestige, séduction, persuasion, suggestion mais aussi pression, manipulation et désinformation. Cette influence, assimilée à la capacité de produire des modèles ou des normes, tend vers l'universel et va du fort au faible. « La puissance dure engendre la puissance douce »<sup>4</sup>.

Pour l'Europe, l'affirmation d'être une puissance se juge à l'aune des capacités propres de chaque Etat comme à celle de la volonté commune d'exister dans le concert des nations en tant qu'entité influente. Cette volonté est perceptible au travers des engagements nationaux et, a contrario, certains Etats, pour des raisons que nous expliciterons, ne veulent pas ou ne peuvent pas s'inscrire dans cette démarche de reconnaissance internationale comme acteur incontournable.

### **1.2 L'apport des nouveaux Etats membres**

Avec ses 475 millions d'habitants, outre une puissance démographique, l'Europe est désormais une puissance économique, la première, même. Sa compétitivité industrielle se situe parmi les plus élevées, notamment en terme de progrès technique de très haut niveau. La monnaie unique crée un espace stable, pouvant même concurrencer le dollar comme valeur de réserve. L'économie européenne connaît actuellement, certes, une crise de débouchés. Mais le remède, la relance de la demande, est connu. Il pourra être utilisé dès que la volonté politique aura triomphé des dogmes libéraux qui font encore la politique économique en Europe.

Dans cet espace, les NEM participent peut-être à consolider la place de l'Europe comme puissance économique. Cette évolution, qui ne doit rien à la volonté des Etats, découle de l'apport comptable des NEM au pot communautaire, comme l'augmentation de la superficie, du nombre d'habitants, des ressources naturelles, des capacités militaires et

---

<sup>4</sup> Samuel Huntington, *Le choc des civilisations*, Odile Jacob, 1999, pp 97 et 117

économiques... On se bornera simplement ici à constater que la réunion des parties est la plupart du temps plus grande que chacune des parties.

### Géographique

L'élargissement à l'Est (PECO) agrandit la taille de l'Union de l'ordre de vingt cinq pour cent, passant de 3,2 millions de km<sup>2</sup> à pratiquement 4 millions de km<sup>2</sup> et cause un déplacement significatif de son centre de gravité vers l'Est.

#### **Erreur ! Liaison incorrecte.**

L'élargissement au Sud (Espagne, Grèce, Portugal) dans les années 1980 et au Nord (Finlande, Suède) en 1995 avait déjà modifié la physionomie de l'Europe communautaire. Désormais le poids des Etats du centre de l'Europe est considérablement accru, celui des pays scandinaves conforté et une avancée se fait dans la zone balkanique. Avec la Turquie, à cheval sur deux continents (Europe et Asie), la géopolitique européenne se compliquerait encore plus. La multiplication des frontières communes avec la Russie et les NEM, voire par la suite du Caucase, doit évidemment être prise en considération.

L'intégration de Malte et de Chypre prolonge l'Europe aux portes de l'Orient, le port de Larnaka n'étant qu'à une centaine de kilomètres de la Syrie et du Liban<sup>5</sup>.

### Un poids représentatif accru.

L'élargissement constitue un atout au niveau international, en accroissant son poids représentatif. Les voix supplémentaires renforcent la place de l'Union dans les organisations internationales dont la Communauté est membre, par exemple au sein de l'OMC ou de la FAO. En effet, lorsque l'Union Européenne (UE) vote, elle dispose du même nombre de voix que ses Etats membres. L'élargissement à l'Europe centrale et orientale permettrait à l'UE de bénéficier de 10 voix supplémentaires au minimum. Son poids politique et diplomatique devrait augmenter de façon générale dans les enceintes

---

<sup>5</sup> L'Europe touche presque à l'ancienne Phénicie, dont la fille du roi Agénor, Europe, avait fui Zeus et fondé notre continent...

internationales ainsi que son influence potentielle. Au sein des organisations régionales, l'équilibre des forces risque d'être bouleversé. Ainsi au sein du Conseil de l'Europe, 25 Etats sur 46 seront membres de l'UE. Le risque d'un effet de bloc ne pourra pas être écarté. De même, au Conseil des Etats de la mer Baltique, l'élargissement confortera le poids des Etats membres de l'UE. Seuls trois de ses membres restent en effet en dehors de l'UE (Russie, Islande et Norvège). Par ailleurs, les communautés régionales périphériques faites de partenariats nord-sud, comme celles des pays du pourtour méditerranéens organisés dans des œuvres communes et transverses telles que le Plan Bleu, risquent de peiner à faire entendre leur voix et leurs intérêts géopolitiques dans cette Europe orientalisée et en définitive en voie de balkanisation.

### Economie<sup>6</sup>

Moins d'une année après l'adhésion des NEM, il est possible de dresser un premier bilan assez encourageant. Grâce à une bonne préparation, l'adhésion s'est en effet déroulée sans incident majeur. Ces pays possèdent trois atouts majeurs économiques : la croissance, les coûts et les échanges.

#### La croissance

Les Dix ont réalisé des efforts considérables pour rallier les critères de Copenhague. Quittant une économie de type planifiée où chaque pays ne construisait que certains types de produits, les huit pays de l'ex bloc soviétique ont su réorganiser leur économie.

Ces bouleversements ont causé une profonde récession entraînant, dans certains pays, des baisses de production pouvant atteindre 50%.

**Erreur ! Liaison incorrecte.**

Depuis l'an 2000, la croissance semble revenu pour une longue période. Le taux de progression du PIB pour les Dix varie désormais entre +4 et +6% en moyenne. Dans l'ensemble formé par la Hongrie, la République tchèque et la Pologne, soit environ 80% du

---

<sup>6</sup> Les données proviennent de *Zone euro, direction des études économiques*, CCF, Paris, déc 2004

PIB total des nouveaux entrants, la croissance pondérée est ressortie légèrement supérieure à 6% contre 2.3% pour l'UE-15 et 2% pour la zone Euro.

### Les coûts

Le deuxième attrait majeur de la région pour les entreprises est celui des coûts. En 1996, le coût horaire du travail en République tchèque était en moyenne de 4 dollars contre 30 dollars en Allemagne. Comparée à d'autres régions émergentes, l'Europe centrale bénéficie, en outre, d'un niveau d'instruction élevé, d'une main d'œuvre qualifiée, d'un grand nombre d'ingénieurs de bon niveau ainsi que d'une longue tradition technologique et scientifique.

### Les échanges

Le commerce constitue le troisième avantage principal pour les entreprises présentes en Europe centrale. En 1991, la grande majorité des échanges était tournée vers l'Est. Puis très rapidement, entreprises locales comme joint-venture ont pris le chemin de l'exportation vers l'Ouest. Le fabricant de tubes cathodiques Polkolor, par exemple, produisait en 1991 500 000 tubes cathodiques pour le marché polonais et la Russie ; aujourd'hui, l'associé de Thomson Consumer Electronics en produit 3 millions destinés majoritairement à l'Europe de l'Ouest.

L'inflation a retrouvé des niveaux généralement inférieurs à 10%. Les déficits publics avoisinent les 5% du PIB, la dette est généralement inférieure à 60% du PIB et l'endettement extérieur a été maîtrisé. La quasi-totalité des nouveaux entrants enregistre des taux de progression de leurs importations et exportations à deux chiffres. Le besoin d'investissements s'avère donc important pour faire face à la demande, surtout après plusieurs années de ralentissement ou de recul comme en Pologne entre 2001 et 2003.

Le PIB par habitant et par an (en SPA<sup>7</sup>) s'élève en moyenne à 13 420 € pour les NEM (contre 24 450 € pour l'UE 15<sup>8</sup>). Cela signifie que dans un premier temps, l'élargissement s'est traduit par une augmentation des régions peu productrices et par une disparité croissante des économies. Les NEM rejoignent l'UE avec un réel retard économique et

---

<sup>7</sup> SPA : standard de pouvoir d'achat – monnaie artificielle faisant apparaître les écarts entre les niveaux de prix nationaux que ne reflètent pas les taux de change. Cette unité permet d'effectuer des comparaisons en volume significatives des indicateurs économiques entre les pays.

<sup>8</sup> Source Eurostat

font chuter le PIB/hab. Néanmoins, la force des NEM réside dans la flexibilité et la capacité d'adaptation de leurs économies, alliées à une vraie force de travail reposant sur une qualification professionnelle solide. De grandes restructurations ont été entreprises et les petites entreprises, maillon indispensable, se sont multipliées. Elles emploient 50% de la population active en Slovénie ; 50% en Hongrie et représentent un tiers des exportations.

Si l'Europe communautaire ne s'est pas considérablement enrichie lors du dernier élargissement, on constate néanmoins qu'avec une hypothèse de croissance annuelle de 2.5% dans l'Union, les NEM pourraient rattraper le niveau de vie européen en 2015-2020 pour les mieux préparés et en 2020-2025 pour les autres ; à la condition de pouvoir maintenir leurs taux de croissances actuels à un niveau élevé de 4 à 6 %<sup>9</sup>.

### Démographie

Le dernier élargissement accroît la population européenne de 75 millions d'habitants, soit une augmentation de l'ordre d'un cinquième. Dans une conjoncture d'implosion démographique cet apport instantané est salutaire, renforçant quantitativement la population. Certes, il n'enrayera pas le déclin démographique européen. Celui-ci est même renforcé par l'intégration des NEM qui constatent d'ores et déjà une régression de leur population. L'Europe de l'Est a perdu 8 millions d'habitants dans les dix dernières années. Ainsi, les projections à 20 et 50 ans font apparaître que la population européenne diminue globalement. On peut d'ailleurs s'attendre à un croisement des populations européennes décroissantes et américaines croissantes vers 2040.

Il est bien évident qu'une diminution de la population, accompagnée d'un vieillissement de celle-ci n'est pas de nature à promouvoir la notion d'Europe puissance.

**Erreur ! Liaison incorrecte.**

### Militaire

---

<sup>9</sup> GIULIANI Jean-Dominique, *L'élargissement de l'Europe*, Paris ; Puf, 2004, pp. 34-35

Les armées des pays du dernier élargissement restent encore assez volumineuses, héritières du modèle soviétique. La conscription demeure souvent la règle. Les matériels sont généralement vétustes, et l'interopérabilité avec l'OTAN quasi inexistante. Les grands exercices de l'Alliance requièrent d'équiper préalablement ces nouveaux alliés en matériel OTAN, essentiellement dans le domaine des SIC<sup>10</sup>. La bataille commerciale et stratégique est d'ailleurs lancée depuis fort longtemps entre l'OTAN, qui voit là l'occasion de se relancer et de se renforcer durablement, et l'UE en devenir.

L'effort de défense consenti par les NEM est cependant assez comparable à celui de l'UE des 15, autour de 1,8 % du PIB. Cependant, la faiblesse de leurs PIB dégage pour les NEM une faible ressource financière pour leur défense, de l'ordre du quart de celle de la France, en volume, (8,7 Mdr \$<sup>11</sup>).

#### **Erreur ! Liaison incorrecte.**

Effectif pléthorique, armement souvent désuet, les NEM promeuvent cependant activement l'affirmation d'une Europe puissance militaire. La plupart des NEM participe à des opérations militaires de maintien de la paix, sous la bannière ONU, OTAN ou UE<sup>12</sup>. C'est en tant qu'Etat de l'Union que ces pays déploient leurs soldats. Ils renforcent l'image d'une Europe qui s'engage pour la restauration de principes universels qu'elle juge fondamentaux.

Les ¾ des pays de l'Union sont également membres de l'OTAN<sup>13</sup>. On constate que chaque élargissement de l'Union est généralement précédé d'un élargissement de l'OTAN englobant ces futurs membres de l'Union. Huit des nouveaux membres de l'UE25 ont rejoint l'OTAN récemment, en mars 2004 (Etats baltes, Slovaquie et Slovaquie) ou 1999 (Pologne, république Tchèque, Hongrie). Cette volonté américaine, d'ancrer les pays de l'Union dans une de ses organisations de sécurité n'est pas anodine. Elle s'appuie sur la volonté d'établir par l'OTAN la tête de pont ouest américaine sur l'île monde<sup>14</sup>, mais

---

<sup>10</sup> SIC : systèmes d'information et de communication

<sup>11</sup> Source : *The military balance 2004/2005*, IISS

<sup>12</sup> La Pologne participe aux opérations *Enduring freedom* : effectif 87, en Irak (soutien de la paix) effectif 2300 + matériel lourd, en Afghanistan (UNAMA et ISAF) : effectif 23, Bosnie (SFOR II) : 287, Cote d'Ivoire (UNOCI) : 2 obs, Ethiopie/Erythrée (UNME) : 6 obs, Georgie (UNOMIG) : 6 obs, Liban (UNIFIL) : 238 + matériel lourd, Syrie/Israël (UNDOF) : 356, Sahara occidental (MINURSO) : 1obs, Serbie/montenegro (UNMIK) : 1 et (KFPR) : 574 – Source *The military balance 2004-2005* - IISS

<sup>13</sup> L'Irlande, la Finlande, la Suède, l'Autriche, Malte et Chypre ne sont pas membres de l'OTAN.

<sup>14</sup> Zbigniew BRZEZINSKI, *Le grand échiquier*, Pluriel, 2000, pp 88-100

également révèle sans doute quelques craintes d'émergence d'une puissance avec laquelle il faudra compter. Sans entrer dans la problématique du rôle que l'Union veut donner à l'OTAN pour sa défense (étudiée dans la deuxième partie), cette volonté de contrôle américain par l'entremise de l'OTAN montre bien en creux que l'élargissement renforce l'affirmation d'une Europe puissance, ici par le biais militaire.

### Maritime

L'élargissement de l'Europe à 25 membres en 2004 a entraîné l'entrée de 7 pays avec un accès maritime. Cet élargissement a un double impact sur le secteur maritime : un poids accru de l'Europe et un accroissement de la population de navigants communautaires. Le premier est dû à l'arrivée de pays qui, bien que d'un poids économique relatif, disposent d'un potentiel maritime assez considérable par rapport aux Etats membres actuels. Malte et Chypre se situent respectivement au 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> rang des puissances maritimes mondiales, la France, rappelons-le, étant reléguée au 28<sup>ème</sup> rang.

Ainsi, le tonnage exploité par les armateurs communautaires est passé en mai 2004 de 15,98% du tonnage mondial à 26,16%<sup>15</sup>. Soit plus de 10 points de mieux, ce qui représente l'accroissement moyen annuel de la flotte conteneurisée au cours des dix dernières années. D'autre part, l'arrivée de ces pavillons dans la communauté devrait contribuer à leur assainissement, car ils sont généralement en mauvaise posture dans le classement du mémorandum<sup>16</sup> de Paris.

Le ministère de l'Economie et des Finances estime à 150 000 le nombre de marins dans ces pays dont 90 000 en activité et les trois quarts pouvant travailler sous pavillon étranger.

Chypre et de Malte ont modifié deux grandes catégories de navires par leur intégration européenne : les pétroliers et les vraquiers. La flotte européenne de tankers représentait avant mai 2004 15,25% de la capacité mondiale en tonnage. Cette capacité s'est accrue de 62,6% et la part européenne représente aujourd'hui 24,8%. La capacité des vraquiers de la flotte est passé de 8,2% à 21,2%, soit une augmentation de 162,5%.

---

<sup>15</sup> Selon la revue *Armateurs de France*, cités par le Journal de la Marine marchande (JMM), « *L'entrée de dix nouveaux arrivants va modifier la carte maritime de l'union européenne* », Paris, vendredi 5 mars 2004, p 20

<sup>16</sup> Dix-huit pays sont membres du Mémorandum de Paris sur le contrôle des navires par l'Etat du port (1992): les treize de UE15 ayant un littoral, la Norvège, la Pologne et le Canada, la Fédération de Russie et, depuis le 1er janvier 1997, la Croatie.

### **Erreur ! Liaison incorrecte.**

A l'heure où 90% des échanges mondiaux de pondéreux se font par la mer et représentent près de 6 milliards de tonnes transportées, avec un accroissement de 5% par an, l'Union européenne est devenue la première puissance maritime mondiale. L'élargissement de 2004 a donc indubitablement renforcé, dans le domaine maritime, l'affirmation d'une Europe puissance.

### *Conclusion*

Le dernier élargissement, en accroissant le nombre d'Etats membres de quinze à vingt cinq renforce l'Europe puissance d'une manière irréfragable. Augmentation significative de l'espace physique, de la population, mais aussi des capacités financières, économiques, militaires sont autant de corrélats de cet élargissement de mai 2004. Néanmoins, ces apports ne doivent rien à la volonté des nouveaux Etats membres. Ils découlent simplement de l'agrégation de ces pays à l'Union européenne.

En revanche, il convient maintenant d'aborder, dans le domaine de l'Europe puissance ce que les NEM veulent réaliser, au travers des décisions politiques les engageant. Cela passe évidemment par leur définition des buts politiques de l'Union ainsi que de la place et du rôle qu'ils entendent jouer au sein de l'organisation.

## **SECONDE PARTIE**

### **2. LES NEM VEULENT-ILS D'UNE EUROPE PUISSANCE ?**

Il s'agit d'abord d'examiner les intérêts politiques des PECO par rapport à l'Union européenne, dont l'ambition rendra particulièrement difficile, sinon impossible, la réalisation des objectifs relevant de l'évolution de l'Europe vers une autonomie politique et stratégique, donc une Europe puissance. Cette idée sera renforcée ensuite par l'étude des conceptions institutionnelles des NEM, les PECO en particulier, qui ne peuvent que rendre plus difficile encore l'émergence de l'Europe en tant que sujet politico-stratégique indépendant. Il s'agit essentiellement de la vision de l'égalité entre Etats membres, en rejetant toute idée d'intégration différenciée et toute forme de leadership.

#### **2.1 LES PECO et le sens politique de l'intégration**

##### *Les PECO et la finalité politique de l'intégration*

Aujourd'hui, les pays d'Europe centrale et orientale adhèrent à l'Union non pas en tant qu'ensembles juridico-économiques, mais comme des entités politiques vivantes et des nations ayant leur propre identité et leur propre compréhension de l'Europe et du monde. Ils y adhèrent non pas pour découvrir ce qu'est l'Europe, mais pour la façonner, l'orienter selon un sens conforme à leurs intérêts ; c'est-à-dire pour la co-gouverner.

Il s'agit de reprendre cette perspective pour réfléchir sur les conséquences des idées, des intérêts et des problèmes qui caractérisent les pays d'Europe centrale et orientale pour la suite de l'intégration politique de l'Europe, notamment.

Il semble que la méthode la meilleure, mais aussi la plus simple pour dégager les aspects les plus essentiels des conceptions européennes des pays d'Europe centrale et orientale sera celle qui cherchera à discerner et à analyser trois domaines : premièrement, ce que ces pays entendent obtenir de et par l'Union européenne ; deuxièmement, ce que ces pays n'entendent pas réaliser dans le cadre de l'Union européenne ; et troisièmement, ce

qui leur échappe – intellectuellement et politiquement – en rapport avec l'intégration européenne.

### Priorités économiques

L'image que se font les PECO de l'Europe et de l'intégration repose sur une certaine idée de la solidarité, à laquelle ils donnent une haute signification historique, politique et morale. Ils en déduisent des droits et des revendications. L'élargissement actuel de l'Union à l'Est « *prouve que le principe de solidarité est à la base de l'idée d'intégration européenne. On nous propose l'adhésion au cercle des pays riches en nous accordant un appui qui nous permettra de rattraper le niveau des pays membres dans un délai moins long que si nous restions en dehors de l'Union (...). L'espace européen de paix, de stabilité et de richesse qui a été créé grâce au principe de solidarité entre les peuples de l'Europe devrait englober tout le continent* »<sup>17</sup>.

Dans cette perspective, que l'on pourrait généraliser, toute proportion gardée, à l'ensemble des PECO, il s'agit avant tout d'une solidarité entre pays riches et pauvres d'une part, et d'une solidarité entre les grands et les petits Etats de l'autre. La première concernerait la répartition des richesses. La deuxième concernerait le partage du pouvoir.

Ce raisonnement est évidemment discutable. Ce n'est pas en vertu d'une solidarité de ce type que l'Europe se construit, mais en vertu de l'évidence que toute construction de l'unité européenne doit avoir un fondement socio-économique solide et se caractériser entre autres, par des convergences significatives du niveau de développement économique et social.

Enfin l'insistance des PECO sur ce devoir de solidarité revêt un autre aspect qu'il convient de mentionner. Ce devoir de solidarité serait un droit moral et politique historiquement acquis parce que les pays européens les auraient trahis à la fin de la dernière guerre mondiale. Le partage du monde de Yalta est la traduction de cet abandon auquel l'Occident doit maintenant apporter réparation. La mainmise soviétique sur cette partie du monde, écartant de fait le développement autorisé par le plan Marshall a conforté cette scission au cœur de l'Europe. Il va sans dire que là encore cette explication n'est pas acceptable en l'état. Si droit moral il y a, il ne s'applique qu'envers les signataires de Yalta...

---

<sup>17</sup> Le propos de D. Huebner, ministre polonaise des affaires européennes, in : *Confrontations*, août-septembre 2003, Paris, p.14.

La deuxième priorité politique des PECO concernent les pays constituant désormais les nouvelles frontières de l'Union. Pour eux, le dernier élargissement ne doit pas être un deuxième Yalta et c'est donc naturellement que chaque nouveau membre estime que son voisin a naturellement vocation à intégrer un jour l'Union. Ainsi la Pologne considère que la Biélorussie comme l'Ukraine ont vocation à intégrer la Communauté. Notons que la Pologne ne prévoit pas l'intégration de la Russie. Cette problématique est bien prise en compte par l'Union au travers de la Politique européenne de voisinage (PEV), nouvelle approche essentiellement motivée par le dernier élargissement vers l'Est. Néanmoins, cette politique ne vise pas à faire de ces coopérations une antichambre de l'adhésion. « *L'enjeu - et la difficulté- de la politique de voisinage est à présent d'organiser une européanisation des pays voisins sans la perspective d'une adhésion, et de démontrer sa valeur ajoutée par rapport aux instruments existants.* »<sup>18</sup>

Les PECO, par les deux priorités qu'ils affichent réorientent la politique européenne, en déplaçant le théâtre des opérations communautaires vers l'Est. Ce n'est pas seulement la géographie qui importe ici, mais aussi le volume et le contenu politique de l'orientation proposée. L'élargissement actuel de l'Union à l'Est n'est pas vu comme une simple extension de l'espace d'application du droit communautaire, mais plutôt comme un choix politique en faveur d'un large espace socio-économique à reconstruire, à assainir, à développer et à consolider.

Cette réorientation de la politique européenne a évidemment des implications sur la perception et sur la définition des intérêts respectifs des pays occidentaux.

### *Craintes et appréhensions quant à l'intégration politico-stratégique*

Les PECO ont toujours exprimé des réserves sur l'intégration politique au sens de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), objet de doutes et de suspensions.

Dans les années 1990, ces pays ont difficilement pris acte de cet aspect particulier de l'intégration européenne. Par la suite, ils l'ont considéré comme secondaire, voire inutile. En fin de compte, ils ont été obligés à s'y résigner dans le contexte de la reprise de l'acquis communautaire, comme condition nécessaire à l'adhésion. Aujourd'hui, les pays d'Europe

---

<sup>18</sup> Gilles LEPESANT, *L'Union européenne et son voisinage, vers un nouveau contrat*, Politique étrangère 04/2004, IFRI, 2004.

centrale et orientale acceptent la politique étrangère européenne avec ses prolongements politiques et institutionnels concernant la sécurité et la défense, mais ils imposent certaines limites et principes. En reprenant la formule que « *rien ne doit être fait qui affaiblisse l'Alliance atlantique* », ces pays rejoignent et renforcent le courant dit atlantiste au sein de l'Union européenne.

Pour la Pologne, la PESC est souhaitable, mais adossée à l'OTAN. Son ambassadeur à Paris déclarait : « *Une telle Union (UE) va contribuer au renforcement du partenariat stratégique avec les Etats-Unis.* »... L'ambassadeur précisait même au nom des PECO : « *Les dix pays membres se prononcent pour une Union européenne forte et des institutions et des politiques communautaires solides, puisqu'elles peuvent assurer la solidarité matérielle et politique dont ces pays, éprouvé par l'histoire, ont tant besoin. Tout en affirmant l'importance de l'OTAN pour la sécurité de l'Europe, ils se prononcent pour l'armée européenne et pour une politique étrangère indépendante.* »<sup>19</sup> Ainsi la Pologne ne s'oppose pas à la construction d'une PESC et à la constitution d'une force militaire qui lui soit propre, si toutes ces initiatives s'opèrent en plein accord avec l'OTAN. Il s'agirait également de veiller à ne pas développer des moyens dont dispose déjà l'Alliance, ni même envisager de structures indépendantes.

Le Président de la République tchèque, V. Klaus, s'est toujours montré fermement opposé à toute velléité d'autonomie stratégique de l'Europe, en combattant toute idée d'intégration dans le domaine des affaires étrangères et de sécurité.

Seule l'Estonie semble prendre de la distance par rapport à l'atlantisme de principe des autres pays d'Europe centrale et orientale. En novembre 2003, ce petit pays a refusé de signer une déclaration commune de 18 Etats du centre, du sud-est et de l'est de l'Europe, qui définissait les liens avec les Etats-Unis comme centraux pour la sécurité européenne. L'Estonie s'est prononcée en même temps en faveur d'un approfondissement de la politique européenne étrangère et de sécurité.

Cet affichage récurrent de limiter l'intégration dans le domaine de la PESC explique également la position des PECO en faveur de l'unanimité dans les processus décisionnels.

---

<sup>19</sup> Discours de SEM JanTOMBINSKI, ambassadeur de Pologne à Paris, prononcé au CID –Ecole militaire en nov 2004 .

L'unanimité requise signifie a contrario la possibilité de freiner, voire de bloquer une décision par laquelle l'Europe tendrait à s'émanciper de la tutelle américaine.

Pourquoi cette opposition farouche des PECO à l'intégration politico stratégique, à l'affirmation d'une Europe puissance ?

Si ces pays ont accepté des articles du projet constitutionnel sur la PESC, ils n'ont en fait accepté que les formules juridiques. Cet accord ne signifie pas un accord politique sur leur contenu. En effet, les PECO jugent que la sécurité européenne passe forcément par un soutien des États-Unis, justifiant la présence américaine en Europe, y compris dans le domaine nucléaire. En somme, les PECO rejeteront avec la dernière énergie toute construction d'une Europe politiquement active et stratégiquement indépendante car elle s'affranchirait de cette tutelle américaine dans le domaine de la sécurité et de la défense.

Le projet de Traité constitutionnel entretient d'ailleurs dans ce domaine l'ambiguïté des relations UE et OTAN. L'article I-47 stipule « *Les engagements et la coopération dans ce domaine [intervention au profit d'un état membre agressé] demeurent conformes aux engagements souscrits au sein de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, qui reste, pour les États qui en sont membres, le fondement de leur défense collective et l'instance de sa mise en œuvre.* » Cette dernière phrase mérite la plus grande attention. « *L'Otan deviendrait via le projet de Traité constitutionnel « le fondement » - au singulier - et « l'instance » - encore au singulier - de la mise en œuvre de la défense collective des pays membres de l'Otan, c'est-à-dire la majorité des États membres de l'UE, y compris la France. Quelle serait alors l'autonomie de la PESC ?* ».<sup>20</sup>

Les États-Unis sont et doivent rester une puissance européenne, comme garants de la paix et de la sécurité en général mais aussi comme facteur de l'équilibre politique intra européen ou comme force pouvant empêcher toute tentative hégémonique de la part de l'Allemagne. Il est évident qu'une telle approche exclut toute notion d'autonomie stratégique de l'Europe.

---

<sup>20</sup> Pierre VERLUISE, *OTAN en emporte la PESC*, europlusnet.info, mars 2005

## Perception sélective des motifs politiques de l'intégration européenne

Pour les PECO, la notion d'indépendance ou d'autonomie de l'Union ne recouvre pas de réalité politique. Ils y sont au mieux indifférents ou pour certains hostiles. Outre les éléments précédemment développés, les PECO font preuve d'une méconnaissance totale des motifs politiques profonds de la fondation de l'Union Européenne et de la notion d'intégration politique.

L'Europe des pionniers, dont une définition se dégage au travers de la déclaration de Schuman<sup>21</sup>, n'a pas été imaginée comme une construction poétique ni utopique, comme ce fut souvent le cas au XIX<sup>ème</sup> siècle, mais comme la réponse réaliste à une situation concrète dans laquelle l'Europe s'est retrouvée à la suite des deux conflits mondiaux.

Dans cette conception de l'intégration, il s'agissait bien de faire sortir l'Europe de la crise en permettant aux Etats européens de récupérer collectivement ce qu'ils avaient perdu individuellement en se détruisant réciproquement au court de deux guerres mondiales : puissance et influence dans le monde.

Une Europe économique et politique permettrait non seulement d'assurer la paix sur le continent en préservant une certaine civilisation mais aussi de s'affirmer comme un acteur stratégique global contributeur de l'équilibre mondial. Telle était précisément la pensée du comte autrichien Richard Coudenhove-Kalergi, dans son ouvrage « Pan Europa » publié pour la première fois à Vienne en 1923. Tel était aussi le fond de la pensée et de l'action stratégique du général de Gaulle. Tel était aussi un des motifs principaux de l'action européenne de Konrad Adenauer.

Si l'idée d'une Europe indépendante n'est pas le fruit d'une nation en particulier, elle demeure néanmoins profondément transnationale et européenne. Elle est notamment partiellement mentionnée dans le traité de Maastricht.

En revanche, cette idée ne fait pas partie de la conscience politique des PECO. Ces derniers au cours du XX<sup>ème</sup> siècle, ont fait des expériences totalement différentes de celles

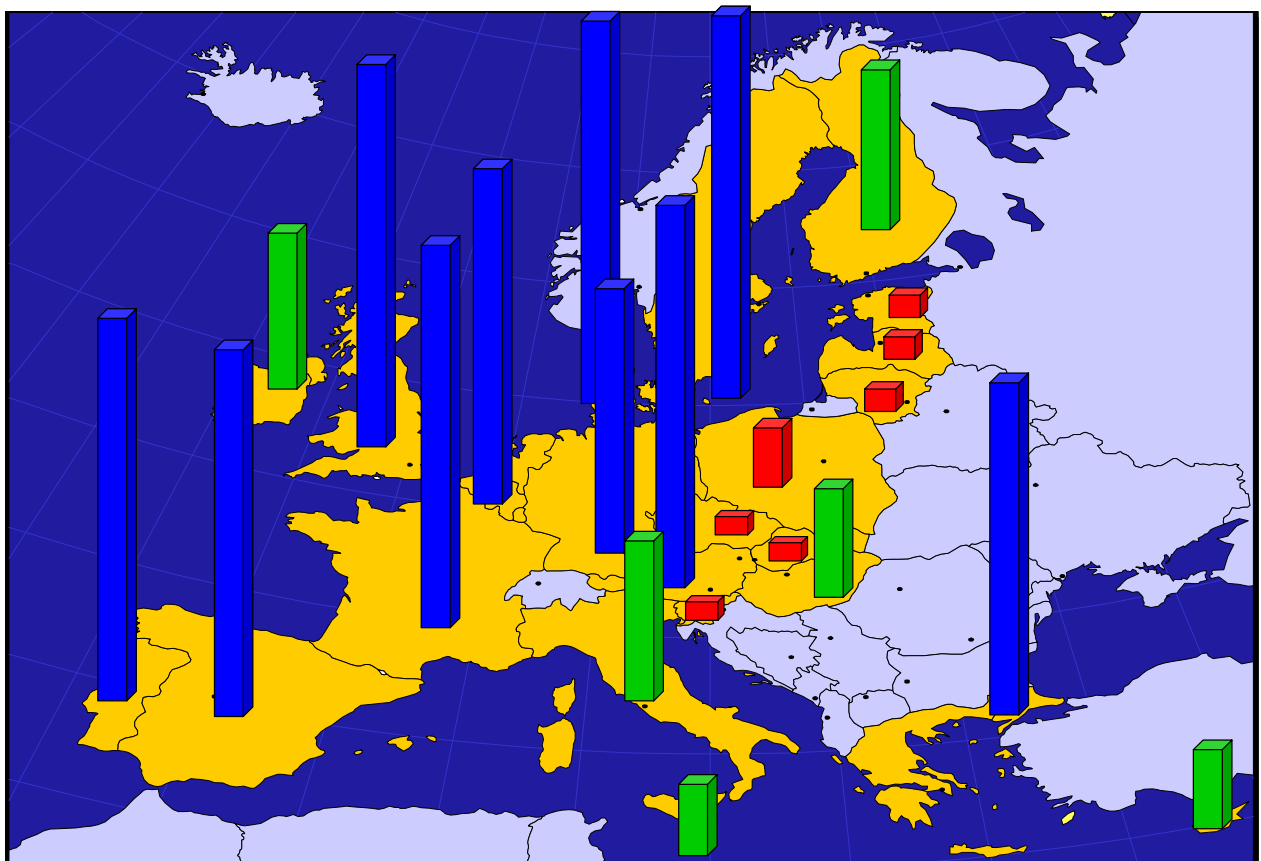
---

<sup>21</sup> La déclaration de Robert Schuman, ministre des affaires étrangères, du 9 mai 1950 est considérée comme l'acte de naissance de l'Union européenne.

des pays de l'Ouest qui ne leur permettent pas de comprendre réellement la notion d'indépendance européenne.

Ils n'ont perdu aucune puissance et aucune influence dans le monde : ils n'ont jamais possédé ni l'une ni l'autre. Ces Etats n'ont pour la plupart trouvé ou retrouvé leur souveraineté qu'à la faveur de la destruction réciproques d'autres puissances, comme l'Allemagne, la Russie ou l'Autriche-Hongrie. Quant à la Seconde Guerre mondiale, elle n'a pas impliqué pour eux d'abaissement stratégique face aux Etats-Unis et à la Russie soviétique.

### Durée de la souveraineté des Etats de l'UE 25 de 1805 à 2005



Cette carte montre en trois groupes la durée de souveraineté des états de l'Union depuis 1805. En bleu, supérieur à 100 ans, en vert de 50 à 100 ans et en rouge inférieur à 50 (échelle : 1cm pour 25 ans). Il ressort que la plupart des NEM ont une souveraineté qui ne dépasse pas la trentaine d'années sur les deux derniers siècles.

Source : Le petit Robert 2, Paris 2001 – Réalisation R. Bondil

La catastrophe intérieure comme extérieure a plutôt été pour eux de se retrouver dans la cage communiste. Leur problème n'était pas l'impuissance stratégique, mais l'absence de liberté et de démocratie.

Ainsi, il est normal qu'ils comprennent l'intégration européenne non pas comme un processus visant à récupérer l'autonomie, la puissance et l'influence de l'Europe dans le monde, mais plutôt comme un processus devant leur apporter le bien-être, la liberté et la démocratie.

### Conclusion

L'histoire de l'intégration européenne est marquée depuis son origine par deux finalités politiques. Dans la première, l'Europe doit être un espace propice au développement économique, à l'amélioration des conditions de vie et de travail dans les pays membres. La seconde finalité vise à faire de l'Europe une puissance, un acteur sur le jeu international de façon à peser sur les destinés du monde afin de préserver la paix universelle. Cette deuxième finalité présuppose une prospérité interne de l'Union, restaurée de façon durable, qui s'appuie sur une stabilité politique propice à ces évolutions.

Ces deux finalités ont toujours été présentes dès le début de l'intégration. Elles ne sont pas considérées comme exclusive l'une de l'autre, mais plutôt comme des étapes successives, l'intégration économique devant déboucher sur l'intégration politique.

Dans les années 1950-1960, la priorité européenne était à la reconstruction économique d'une Europe dévastée par la seconde guerre mondiale. Dans les années 1970, l'ouverture au marché extérieur a pris de l'ampleur. Les notions de sécurité et de défense ont fait peu à peu leur apparition jusqu'à l'inclusion de la PESC dans le traité de Maastricht puis dans le projet constitutionnel. Dernièrement, en dehors de l'élargissement de 2004, les progrès les plus importants après le domaine économique et financier ont été réalisés dans le domaine de la sécurité et de la défense. Ce sentiment correspond à la déclaration de M. Javier SOLANA : « La PESC et la PESD sont une *success story* »<sup>22</sup>

Le dernier élargissement va, par tropisme des nouveaux Etats membres, déboucher sur des préoccupations internes de l'Europe. Les questions économiques, sociales intra

---

<sup>22</sup> Discours de Mr Javier SOLANA le 10 sept 2004 à la conférence annuelle de l'Institut for security studies of the European union.

européennes vont monopoliser le débat et les énergies de l'Union à court et moyen termes. Au-delà de ce socle économique à restaurer, il faudra en outre tenir compte des aspirations politiques des nouveaux membres, en particulier en rapport avec les nouvelles frontières de l'Union. Ainsi, les priorités politiques de l'Union ne concerneront pas d'abord l'affirmation d'une Europe puissance.

## **2.2 Les PECO et le système institutionnel de l'Union européenne**

Si comme on l'a vu l'idée de solidarité est essentielle pour comprendre la démarche des PECO dans leur façon d'aborder les politiques communautaires, il faut en outre prendre en compte leur soif d'égalité, tant dans l'approche du système institutionnel que des processus décisionnels de l'Union européenne.

Il convient en effet de bien distinguer l'égalité des Etats au sens juridique et leur égalité au sens politique. La première se rapporte essentiellement à la structure institutionnelle et au mode de prise de décision au sein de l'Union. La seconde concerne avant tout l'influence sur la définition des objectifs et du contenu politique des décisions communautaires. Les PECO mettent en avant l'aspect politique de cette égalité. Leur volonté est d'avoir un accès égal aux ressources et aux instruments de pouvoir et qu'ils pourront profiter des politiques communautaires de la même manière que les autres Etats membres. Il s'agit bien d'une égalité d'influence qu'ils revendiquent. Cette demande est souvent confondue avec la problématique de l'opposition des grands et des petits pays. Certes celle-ci est à l'origine de beaucoup de difficultés mais la problématique de l'égalité des pays au sens politique demeure prégnante et doit être conservée à l'esprit lors de l'analyse des positions des PECO. L'attitude de la Pologne en est un exemple frappant. Le reproche qu'on lui fait souvent de n'être qu'un pays moyen avec des exigences de grands pays s'explique grandement au travers du prisme de l'égalité politique.

Cette volonté d'égalité politique est devenue également une notion politique, dans la mesure où elle sert de repoussoir à toute idée d'intégration différenciée.

### ***Egalité inter états et intégration différenciée***

L'idée d'intégration différenciée n'est pas nouvelle, ni dirigée contre les PECO. Elle apparaît très tôt et se renforce au fur et à mesure des étapes successives d'intégration. Elle

devient particulièrement à la mode dans le milieu des années 1980 avec l'accord de Shengen, mais aussi la position britannique. C'est à cette époque qu'apparaissent les expressions comme «Europe à deux vitesses », « géométrie variable » ou « intégration à la carte».

Le développement de l'idée d'intégration différenciée s'est accéléré durant les années 1990. Ce système était vu comme la possibilité pour les nouveaux membres de rallier le format à leur vitesse, en écartant les réformes qu'ils ne souhaitaient pas réaliser ; tout en permettant aux autres Etats d'aller plus loin et plus vite dans l'intégration. Ce système est vu par ses partisans comme un système ouvert à tous les pays qui remplissent les conditions nécessaires<sup>23</sup>.

La perception par les PECO de l'intégration différenciée est tout autre. Ils y voient un facteur de discrimination, de division voire de désintégration de l'Europe. Contredisant l'idée d'égalité, le risque est l'émergence d'un petit groupe de pays assurant le *leadership* de l'Union et pilotant l'intégration des autres. En revanche, ils ne se montrent pas opposés par principe aux « coopérations renforcées » dans le domaine communautaire, à conditions qu'elles soient bien encadrées. Il en va différemment dans le domaine stratégique. Ainsi les PECO ont exigé que les décisions de déclenchement d'actions de coopérations renforcées dans ce domaine soient prises à l'unanimité. De même, les coopérations structurées ont finalement été acceptées dans leur principe sous réserve de déclenchement soumis à une décision unanime.

La Pologne est le pays qui a combattu avec le plus de virulence l'idée d'intégration différenciée. Elle y voit la création d'une Europe de deuxième classe. Alors que les pays du dernier élargissement ont déjà beaucoup peiné pour parvenir au niveau requis, au prix de réformes, de concessions, l'intégration différenciée prorogera ce fossé entre les anciens et les nouveaux membres. Les nouveaux membres seraient alors en perpétuel mouvement pour tenter de rattraper les pays du premier cercle, sans aucune chance de ne les rejoindre jamais. Ce serait l'apparition d'un « *nouveau rideau en Europe* »<sup>24</sup>. Cette situation permettrait en outre aux Etats les plus avancés de conserver de fait la direction de l'Europe

---

<sup>23</sup> Un modèle est celui des cercles concentriques : 1<sup>er</sup> cercle : avant-garde et coopérations renforcées (UEM); 2<sup>ème</sup> cercle : les autres membres de l'UE ; 3<sup>ème</sup> cercle : les partenaires de l'UE (pays candidats) ; 4<sup>ème</sup> cercle : les autres partenaires (Russie, etc...).

<sup>24</sup> Interview avec A ; Kwasniewski, le président de la Pologne, in : *Le Monde*, 8 décembre 2000

quant aux finalités politiques et aux moyens d'y parvenir. L'aspiration des PECO à co-gouverner les destinées européennes est irrémédiablement condamnée, ce qui renforce leur volonté d'égalité politique entre les Etats dans le processus d'intégration.

### *Egalité inter Etats et leadership*

Pour les PECO, l'intégration différenciée contient donc également une crainte de *leadership* politique au sein de l'Union européenne. C'est en cela que les PECO et tout particulièrement la Pologne, insistent sur la question de la minorité de blocage. Ils ne souhaitent pas que certains pays puissent leur dicter ce qu'il faut faire ou ne pas faire par un truchement juridique (coopération renforcée ou structurée) ou politique (par une action concrète).

Dans ce domaine, la position polonaise s'inscrit clairement dans un rejet de la double majorité décisionnelle<sup>25</sup>, par crainte de l'émergence d'un groupe de pays qui détiendrait une position dominante au sein de l'union. La Pologne, par sa volonté farouche de conserver une minorité de blocage dans toutes les situations, actualise son principe de *liberum veto* (possibilité d'empêcher l'adoption d'une loi par une seule voix), principe qui a ruiné la Pologne dans le passé et a été une des causes essentielles de sa disparition en tant qu'Etat à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Le leadership européen peut être théorisé suivant l'alternative suivante. Soit d'une part un groupe d'Etats moteurs, jouant un rôle déterminant dans la dynamique d'intégration en s'y investissant de façon exemplaire. Cela présuppose, outre l'acceptation par les autres pays, une solide capacité à agréger des intérêts différents, à susciter l'entraînement, le tout avec souplesse... Soit d'autre part à confier le rôle d'intégrateur européen à une institution communautaire. La Commission, le Conseil européen pourraient se voir confier ce rôle de leadership. En corollaire, cette alternative sur le type de gouvernance se traduit également par des modèles d'intégration différents. Les PECO semblent accorder, dans ce domaine, leur préférence à la Commission. Elle leur semble plus à même de faire contrepoids au Conseil qu'ils considèrent déjà comme un instrument de l'hégémonie des Etats membres les plus puissants. La Commission serait également plus encline à veiller à la préservation de leurs priorités et intérêts sociaux et économiques. La Commission est ainsi évaluée non

---

<sup>25</sup> Voir annexe II.

pas tant par sa capacité à conduire l'intégration que par sa force d'empêchement, capable de s'opposer à la prédominance des Etats occidentaux dont la France et l'Allemagne.

Il faut relever le paradoxe qui consiste pour ces pays à vouloir un commissaire par Etat. Cela porte atteinte au principe d'indépendance des commissaires, qui seule peut fonder la légitimité de la commission.

### *Egalité entre Etats comme culture du compromis et remède contre le mécontentement*

Finalement, la proposition polonaise, en écartant la double majorité, vise à créer un espace de compromis reposant sur un système de pondération des voix. Les Etats ne chercheraient pas à imposer leurs vues mais à rallier les autres par la définition d'accords acceptables par tous. Les Polonais y voient un autre avantage important. Ce système s'oppose également à celui en place en ce qu'il ne crée plus d'Etats mécontents. Précédemment, le système de la double majorité renforcerait le poids décisionnel de certains pays au détriment des autres, systématiquement mécontents des décisions prises. Le risque serait alors de voir une partie de l'Union, celles des éternels mécontents, remettre en question le principe même de l'Union. S'il est vrai le système de compromis ne créerait plus de mécontent, il ne créerait non plus de satisfait, et l'intégration serait forcément douce, lente, minimale et conviviale.

### *Conclusion*

L'élargissement de l'Union européenne appelait une nouvelle organisation, fondée sur une prise en compte intelligente et efficace des différences. En refusant toute différenciation, les PECO et notamment la Pologne ont provoqué un scepticisme quant à la capacité de réaliser une intégration politiquement ambitieuse dans le cadre de l'Union élargie.

Il en est de même pour le leadership. C'est un lieu commun politique et sociologique que plus un groupe grandit plus il lui faut être structuré. Les PECO, en se refusant au débat sur le leadership, ont écarté la recherche d'une solution institutionnelle adéquate. L'Europe ne pourra même pas rêver de puissance tant sera grande son impuissance.



## CONCLUSION

Le dernier élargissement de l'Union européenne vers l'Est avait suscité l'espoir de concilier approfondissement politique et élargissement géographique. Cet espoir est aujourd'hui vain. L'Europe élargie ne pourra pas devenir stratégiquement forte et autonome. Actuellement, l'intégration n'est qu'économique, basée sur le marché unique et les quatre libertés<sup>26</sup>. L'avenir consisterait alors uniquement en de nouvelles adhésions sur ces mêmes règles, créant de nouveaux membres d'un espace économique et monétaire. Il faut indubitablement dépasser ce stade, en faisant de l'intégration politique une possibilité pour tous, alors que l'intégration économique sera le socle commun incontournable.

L'intégration européenne doit conserver comme moteur ce que furent historiquement les motivations de sa création, c'est-à-dire sortir l'Europe de la crise et lui redonner son ancienne puissance pour quelle retrouve la place qui doit être la sienne dans le concert des nations. Cependant, ce serait une erreur de ne pas prendre en compte les aspirations des PECO. C'est une politique d'intégration économique favorisant les redistributions internes au sein du marché unique qui favorisera l'émergence d'une intégration politique, orientée principalement vers la défense et l'affirmation de l'identité européenne, au travers d'une organisation institutionnelle qu'il reste à redéfinir. C'est en ce sens que l'Europe puissance s'affirmerait.

Néanmoins, si comme on l'a vu les PECO ne contribuent pas pour l'instant volontairement par leurs actes, à l'affirmation d'une Europe puissance, il faut reconnaître que cette problématique est antérieure au dernier élargissement. Intégration économique et intégration politique relèvent finalement de concepts, de logiques philosophiques et

---

<sup>26</sup> Les quatre libertés de mouvements : personnes, biens, capitaux et services.

politiques différentes et donc de mise en œuvres propres. Leurs tempos ne sont pas les mêmes. L'intégration politique s'appuie sur l'Histoire, les particularités, les traditions des uns et des autres, les sensibilités nationales. Tout ce qui fonde autant de facteurs stratégiques et diplomatiques bien complexes à appréhender. Il subsiste au sein de l'Europe élargie une division nette entre les pays possédant une culture les invitants à agir au plan international et les autres. Il n'y a là aucun jugement de valeur mais bien la constatation du poids de l'héritage propre à chacun des membres. Cette Histoire n'est pas figée et il appartient aux Européens de lui donner un sens commun, en commençant par supprimer les divisions qui perdurent entre eux.

A l'époque de la guerre froide, la création d'une Europe indépendante se heurtait à l'état bipolaire du monde. Il ne pouvait stratégiquement y avoir de voies intermédiaires, marquant une autonomie entre les deux grands, politiquement et philosophiquement opposés. Après la disparition de cet antagonisme, il faut revenir à l'idée originelle de l'Europe, garantissant la paix intérieure et participant à l'équilibre stratégique mondial.

L'Europe peut désormais se donner des ambitions politiques et stratégiques. On l'a vu plus haut, le modèle institutionnel et politique retenu ne permet pas l'avènement d'une Europe puissance après ce dernier élargissement. Mais l'impossibilité actuelle et à moyen terme n'en écarte pas pour autant définitivement le projet.

L'ambition européenne doit bien être la création de cette Europe puissance. Les PECO, comme les autres Etats membres doivent accepter pour cela de recourir à des intégrations spécifiques, c'est-à-dire d'envisager une union politique et stratégique spécifique fondée sur un leadership particulier, comme par exemple celui du couple franco-allemand. Cette union sera ouverte à tous ceux qui partagent ses objectifs politiques ainsi que ses exigences institutionnelles. Malgré leurs réticences, les PECO ont bien évidemment vocation à participer pleinement à cette affirmation d'une Europe puissance, au travers de projets d'intégration, y compris dans le domaine de la sécurité et de la Défense. Ils y sont actuellement foncièrement opposés. Néanmoins, leur position n'est pas immuable : la compréhension historique, les intérêts sont des facteurs politiques variables et changeants. Au-delà, c'est sans doute l'absence de clarté dans la finalité politique de ce projet qui est à l'origine de la position des PECO. Ceci est sans doute à l'origine de leur dogmatisme sur la solidarité et l'égalité entre les membres évoqués précédemment.

Sans doute la formation d'une Europe puissance nécessitera-t-elle des actions de coopération spécifiques dépassant le traité constitutionnel actuel. Ces deux Europes, l'avant-garde et l'Union élargie devraient finalement converger, créant un ensemble à la fois économiquement puissant, stratégiquement indépendant et politiquement uni et imité largement. Les pays d'Europe centrale et orientale pourraient assurément y trouver une place respectable et méritée.

## ANNEXE I

### DONNEES SUR LES 10 NOUVEAUX ETATS MEMBRES

#### 1. CHYPRE

**Géographie** : superficie : 9 251 km<sup>2</sup> - côtes : 648 km – capitale Nicosie

**Population** : 800 000 habitants (2001)

**Economie** : monnaie : livre chypriote – PIB : 11,5 milliards d'euros – PIB/habitants : 20 400 – déficit public : 5% du PIB chômage : 3,4 %

#### 2. ESTONIE

**Géographie** : superficie : 44 227 km<sup>2</sup> - côtes : 3794 km – capitale Tallinn

**Population** : 1,4 million habitants

**Economie** : monnaie : couronne estonniene – PIB : 7,4 milliards d'euros – PIB/habitants : 10 880 - chômage : 10 %

#### 3. HONGRIE

**Géographie** : superficie : 93 032 km<sup>2</sup> - capitale Budapest

**Population** : 10 millions habitants

**Economie** : monnaie : le forint – PIB : 75,5 milliards d'euros – PIB/habitants : 14 420 – déficit public : 6% du PIB chômage : 6 %

#### 4. LETTONIE

**Géographie** : superficie : 64 589 km<sup>2</sup> - côtes : 531 km – capitale Riga

**Population** : 2,4 millions habitants

**Economie** : monnaie : le lats – PIB : 18,1 milliards d'euros – PIB/habitants : 7 700 – déficit public : 2,6% du PIB chômage : 12,8 %

#### 5. LITUANIE

**Géographie** : superficie : 65 300 km<sup>2</sup> - côtes : 99 km – capitale Vilnius

**Population** : 3,7 millions habitants

**Economie** : monnaie : le lats – PIB : 15,5 milliards d'euros – PIB/habitants : 9 850 – déficit public : 2,2% du PIB chômage : 13,6 %

## 6. MALTE

**Géographie** : superficie : 316 km<sup>2</sup> - côtes : 137 km – capitale LA valette

**Population** : 400 000 habitants

**Economie** : monnaie : livre maltaise – PIB : 4,2 milliards d'euros – PIB/habitants : 12 700 – déficit public : 7,6% du PIB - chômage : 6,6 %

## 7. POLOGNE

**Géographie** : superficie : 312 685 km<sup>2</sup> - côtes : 491 km – capitale Varsovieiga

**Population** : 38,6 millions habitants

**Economie** : monnaie : le zloty – PIB : 199 milliards d'euros – PIB/habitants : 10 780 – déficit public : 4,9% du PIB chômage : 20 %

## 8. REPUBLIQUE TCHÈQUE

**Géographie** : superficie : 78 866 km<sup>2</sup> - capitale Prague

**Population** : 10,3 millions habitants

**Economie** : monnaie : couronne tchèque– PIB : 75,8 milliards d'euros – PIB/habitants : 15 620 – déficit public : 8 % du PIB - chômage : 9 %

## 9. SLOVAQUIE

**Géographie** : superficie : 49 030 km<sup>2</sup> – capitale Bratislava

**Population** : 5,4 millions habitants

**Economie** : monnaie : la couronne slovaque – PIB : 28 milliards d'euros – PIB/habitants : 12 680 – déficit public : 5,3% du PIB - chômage : 18 %

## 10. SLOVENIE

**Géographie** : superficie : 20 273 km<sup>2</sup> - côtes : 46 km – capitale Ljubljana

**Population** : 2 millions habitants

**Economie** : monnaie : le tolar – PIB : 24,8 milliards d'euros – PIB/habitants : 19 190 – déficit public : 6% du PIB chômage : 5,5 %

## ANNEXE II

### **Les incidences institutionnelles du dernier élargissement**

#### Au conseil

Depuis novembre 2004, la majorité qualifiée est de 232 voix (sur 321) soit 72,3 % à laquelle s'ajoute une clause démographique. Ces voix doivent représenter 62% de la population. L'Allemagne, la France, l'Italie et la grande Bretagne représentent 55%, il leur reste à trouver 7%...

Ces deux conditions forment *la double majorité*.

A contrario des chiffres précédents, il faut 27,7% des voix pour bloquer une décision, alors que les NEM ne représentent que 26,17%. Ils doivent donc trouver un allié, si tant est qu'ils se montrent tous unis sur un sujet donné.

Globalement, les nouvelles institutions renforcent un peu l'avantage des pays les moins peuplés mais définissent une clause démographique obtenue par les pays les plus peuplés. Le pouvoir de blocage des quatre grands a augmenté (passant de 72 % dans l'UE15 à 80% dans l'UE25). La capacité des petits Etats a en revanche diminué.

## BIBLIOGRAPHIE

BOILLOT Jean-Joseph, *L'union européenne élargie : un défi économique pour tous*, La documentation française, 2003.

BRZEZINSKI Zbigniew, *Le vrai choix*, Odile Jacob, 2004

CHAUPRADE Ayméric, *Géopolitique, constantes et changements dans l'histoire*, Ellipses, 2003

Collectif, *The military balance 2004/2005*, IISS, 2004.

COMPTE SPONVILLE André, *Dictionnaire philosophique*, Puf, 2001.

GUILIANI Jean-Dominique, *L'élargissement de l'Europe*, Puf, 2004.

GUILLAM Yves, *La construction d'une défense commune est-elle de nature à fournir à l'Europe la capacité à devenir un acteur incontournable sur la scène internationale ?*, Rapport d'étude CHÉAR, 2002.

MONTBRIAL Thierry de, *La guerre et la diversité du monde*, Le seuil, 2004

LEPESANT Gilles, *L'union européenne et son voisinage, vers un nouveau contrat*, Politique étrangère 04/2004, IFRI, 2004.

SHUMANN Robert, *Pour l'Europe*, Nagel-Briquet, 2000

## TABLE DES MATIERES

Introduction .....	2
PREMIERE PARTIE .....	5
1. La contribution « mécanique » des NEM à l'Europe puissance.....	5
1.1 Définition de la puissance .....	5
1.2 L'apport des nouveaux Etats membres.....	6
<i>Géographique</i> .....	7
<i>Un poids représentatif accru.</i> .....	7
<i>Economie</i> .....	8
<i>Démographie</i> .....	10
<i>Militaire</i> .....	10
<i>Maritime</i> .....	12
<i>Conclusion</i> .....	13
SECONDE PARTIE.....	14
2. LES NEM veulent-ils d'une Europe puissance ? .....	14
2.1 LES PECO et le sens politique de l'intégration .....	14
<i>Les PECO et la finalité politique de l'intégration</i> .....	14
<i>Priorités économiques</i> .....	15
2.2 Les PECO et le système institutionnel de l'Union européenne.....	22
<i>Egalité inter états et intégration différenciée</i> .....	22
<i>Egalité inter Etats et leadership</i> .....	24
<i>Egalité entre Etats comme culture du compromis et remède contre le mécontentement</i> ....	25
<i>Conclusion</i> .....	25
CONCLUSION .....	27
BIBLIOGRAPHIE .....	33